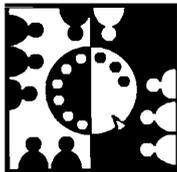


Mairie-conseils



**Rendez-vous
des territoires**
R É U N I O N T É L É P H O N I Q U E

Jeudi 31 mars 2005

CIAS : « Pour le social on a tout à y gagner¹ »

Témoignages de :

Monsieur BONNOTTE, Président du CIAS de la communauté de communes du Pays Sézannais (Marne) - 12 communes, 7.800 habitants.-

Monsieur Didier CANART, Directeur du CIAS.

Tél : CIAS : 03 26 80 68 45

Mail : ccas.sezanne@wanadoo.fr

¹ Propos d'un maire de la Communauté de communes du Pays Sézannais

T 82- Réunion téléphonique du 31 Mars 2005 – CIAS « Pour le social on a tout à y gagner »



Avant de créer le CIAS début 1996, les élus des communes (qui étaient alors réunies en district) s'interrogeaient : qu'allaient devenir les CCAS ? Les associations bénévoles n'allaient-elles pas se sentir exclues ? N'allait-on pas attirer dans les petites communes des personnes en difficulté sociale ? et surtout, parviendrait-on à maîtriser les coûts ?

Le Maire de Sézanne (5.700 habitants) et un adjoint d'une commune rurale décident de créer un groupe de travail avec les élus de toutes les communes et les techniciens de l'action sociale pour réfléchir à ces questions et avancer vers la prise en compte de l'action sociale à l'échelle intercommunale. La démarche fut la suivante : réaliser un diagnostic au niveau de chaque CCAS, recueillir l'expression des maires sur leurs attentes et proposer une organisation qui réponde à leurs souhaits.

Le diagnostic a montré que l'aide sociale légale posait des difficultés aux petites communes qui, instruisant peu de dossiers, manquaient de pratique ; il a fait apparaître que les actions concernaient surtout les colis et repas des anciens alors que les élus souhaitaient que les habitants de leur commune bénéficient également des services de la ville centre. Les élus décident donc de créer un CIAS et de lui confier l'aide sociale légale et l'aide facultative (crèche, maintien à domicile, Fonds d'aide aux jeunes...).

La communauté de communes a été créée le 1^{er} Janvier 2002. Aujourd'hui, deux conventions régissent les rapports entre le CIAS et le CCAS (une pour l'aide légale et l'autre pour l'aide facultative). Toutes les communes sont représentées au conseil d'administration du CIAS. La communauté de communes lui a confié de surcroît les actions relatives à l'insertion, la formation, l'emploi et la prévention. Tous les habitants peuvent bénéficier de la crèche familiale et collective, de la halte garderie, des services à domicile, de l'épicerie sociale, du Fonds d'aide aux jeunes et de l'instruction des dossiers du RMI. Les relations entre élus des petites communes et du bourg centre se sont considérablement enrichies mutuellement.

La récente loi de cohésion sociale incite à la création de CIAS en entraînant le transfert de plein droit de tout ou partie des actions des CCAS vers les CIAS, lorsque les EPCI décident d'en créer un. Les EPCI à fiscalité propre déjà dotés d'un CIAS ont jusqu'au 31 décembre 2006 pour se conformer aux nouvelles dispositions.

Monsieur Bonnotte et Didier Canart nous diront ce que la loi remet en question dans leur cas particulier et répondront à toutes vos questions à partir de leur expérience dans le domaine des CIAS, en général (fonctionnement, financement, partenaires...).

COMPTE RENDU

Catherine LEBERGER, *Mairie-conseils*

Bonjour à tous. Monsieur BONOTTE et Monsieur CANART vont nous expliquer quel était leur projet quand ils ont décidé de créer un CIAS en 1996. (objectifs, objections) . Ils nous diront comment ils ont conduit la réflexion avec les maires, les techniciens de l'action sociale, le Conseil général ; A quel type d'organisation ils sont parvenus en s'adaptant à la réalité du territoire ; Enfin, comment le CIAS fonctionne aujourd'hui.

Nous serons également amenés, à travers vos questions, à considérer les changements apportés par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, qui précise qu'un bloc de compétences optionnelles intitulé « Action sociale d'intérêt communautaire » s'ajoute désormais à ceux déjà existants pour les communautés de communes et d'agglomération.

Cette loi rappelle aussi que les EPCI peuvent créer un CIAS pour gérer tout ou partie des compétences sociales. La mise en œuvre de la loi va demander aux EPCI qui optent pour cette compétence optionnelle un certain nombre de précisions dans le cadre de l'intérêt communautaire pour les actions sociales qu'ils veulent porter. La loi précise par ailleurs les conditions dans lesquelles une communauté de communes compétente peut en confier la responsabilité totale ou partielle à un CIAS, sachant que les compétences jusqu'alors exercées par les centres communaux d'action sociale et qui relèvent de l'intérêt communautaire sont transférés de plein droit au CIAS.

Ils nous expliqueront comment leur communauté, qui a déjà créé un CIAS, va se mettre en conformité avec ces nouvelles dispositions avant le 31 décembre 2006.

Monsieur BONNOTTE, *Président de la communauté de communes du Pays Sézannais et du CIAS*

Pourquoi avons-nous mis en place cette compétence sociale il y a déjà neuf ans au niveau de l'intercommunalité ?

Notre communauté est rurale, avec un bourg centre de presque 6 000 habitants, Sézanne, et un peu plus de 8 000 habitants pour l'ensemble. Autour du bourg centre, un pôle industriel relativement important, beaucoup de services et dans les petites communes, quelques activités économiques, mais qui gardent un fonctionnement très rural.

Lorsque nous avons créé la communauté, nous avons déjà développé une politique sociale à Sézanne, avec l'idée que nous devons aller au-delà des avantages que donnent la campagne et la nature. Nous avons besoin de développer au bourg centre une qualité de vie et des services à la personne. C'est pourquoi, à la fin des années 70 déjà, nous avons mis en place au niveau du CCAS des services pour les personnes âgées, la petite enfance et l'accompagnement social à travers l'insertion, les services de proximité et autres.

Dans l'intercommunalité, le poids de Sézanne est très important. La commune représente 90 % des recettes fiscales et nous avons proposé aux communes d'intercommunaliser nos services, partant du principe que s'ils existent pour 5 ou 6 000 habitants, ils peuvent être étendus à une population de 8 000 habitants, les communes alentour n'étant pas trop éloignées.

Ce principe n'a pas été acquis d'emblée au niveau des petites communes, parce que – ceci n'est pas péjoratif – on ne savait pas trop, dans les petites communes, ce qu'étaient les problèmes sociaux. Il y avait très peu de logements sociaux et de logements locatifs dans les petites communes. Il y avait donc une réticence à prendre en charge des problèmes qui semblaient relever plutôt de ce qu'on appelle la Ville. Même si la Ville n'est en fait qu'un gros bourg en milieu rural.

T 82- Réunion téléphonique du 31 Mars 2005 – CIAS « Pour le social on a tout à y gagner »



Mais aujourd'hui, l'idée a cheminé car la campagne n'est plus synonyme de solidarité ou de proximité, au contraire elle est devenue synonyme d'isolement. Les habitants des petits villages rencontrent des difficultés que les maires ne peuvent résoudre s'ils ne sont pas dans une structure communautaire. Et nous avons un véritable résultat... à la fois dans l'esprit des élus mais aussi auprès de la population. Des personnes qui viennent habiter notre secteur veulent savoir si la commune bénéficie de services pour la petite enfance, pour les personnes âgées, et tout l'accompagnement social qu'on peut trouver dans une ville.

Didier CANART, Directeur du CIAS

A de la création du CIAS, il y a presque neuf ans, j'étais élu, vice-Président de la communauté de communes et Adjoint au Maire, chargé des Affaires sociales, puis, je suis devenu directeur du CIAS. En effet, il y avait une réticence de la part des maires des petites communes et il nous a fallu lever certaines objections qui revenaient fortement.

Les maires craignaient de perdre du pouvoir dans le domaine de l'action sociale. Nous avons levé cette objection en faisant un **diagnostic de l'existant** : les éléments concrets, notamment budgétaires, nous montraient que, quand on parlait d'actions sociales, il s'agissait surtout de colis et d'animation pour les personnes âgées et que l'aide réelle sociale était peu répandue. Il n'y avait ni crèche ni services. Les dossiers d'aide légale représentaient une charge pour les maires. Le social, en tant que tel, était pratiquement inexistant. Cette perte de pouvoir était donc relative.

Une autre objection était la question de **l'image que pouvait véhiculer le social dans les communes**. On craignait d'attirer les cas sociaux... Et le CCAS a encore une image, dont il a hérité, de « bureau de bienfaisance » ; l'endroit où on donne des bons d'alimentation, etc. Il a fallu démontrer que la part du budget n'était pas si importante dans ce domaine ; elle représente 1,4 % actuellement. Nous avons expliqué que le social, c'était aussi de la rigueur, des contrats, des actions et plus du tout de la distribution, comme par le passé.

Les maires nous disaient qu'ils avaient **un réseau de bénévoles** et craignaient leur démobilisation. Là encore, ce n'est pas une objection, car les bénévoles peuvent être associés, soit dans le conseil d'administration du CIAS qui compte une partie d'élus et une partie de non élus, que nous choisissons aussi dans les petites communes puisque nous essayons de représenter tout le monde. D'autre part, des organisations locales peuvent travailler avec les bénévoles locaux dans les petits bourgs.

Il y a eu aussi la question du coût. On nous disait que l'action sociale coûtait cher et qu'on ne pouvait savoir comment ça allait évoluer. Les maires craignaient de déséquilibrer leur budget. Évidemment, étant donné la structure, Sézanne prenait une part importante, en raison du nombre d'habitants et de ses recettes fiscales. Il était donc possible de travailler au niveau de la communauté de communes sans pour autant subir un coût supplémentaire très important. L'expérience nous le prouve. Si nous comparons avec l'évolution du coût des ordures ménagères au niveau de la communauté... Nos coûts sont raisonnables. Nous augmentons régulièrement en suivant l'inflation, mais pas au-delà.

A toutes ces objections naturelles, nous avons pu répondre. Il existait aussi une méfiance vis à vis des personnes. Les élus craignaient que la mise en commun des services ne renvoie les cas sociaux dans les petits villages. L'expérience montre que c'est plutôt le contraire qui se passe. Nous apportons des solutions dans les communes où les problèmes sociaux ne sont pas faciles à résoudre isolément. C'est tellement compliqué désormais qu'il est bon d'avoir des personnes spécialisées et professionnelles. Les maires ne perdent pas de pouvoir, et font légitimement appel au CIAS quand ils rencontrent un problème dans leur commune. Tout le monde s'y retrouve.

T 82- Réunion téléphonique du 31 Mars 2005 – CIAS « Pour le social on a tout à y gagner »



Un participant

Votre réflexion préalable et les craintes qu'il vous a fallu lever sont intéressantes. Dans notre communauté, le chef lieu de canton n'est pas aussi important par rapport au reste des communes. Nous sommes très ruraux, le chef lieu compte 720 habitants pour une population totale de 5000 habitants.

Quels sont les services que vous avez regroupés au niveau du CIAS et quels sont les avantages que l'on peut trouver dans la gestion directe de services, par exemple, les aides ménagères, par rapport à l'action des associations, notamment au niveau des réductions de charges, que ce soit pour l'employeur ou le bénéficiaire ?

Didier CANART, *Directeur du CIAS*

Pour la première partie de la question, nous avons des services qui commencent par la petite enfance ; nous avons mis en place une **crèche familiale**, avec des nourrices réparties pour l'instant sur la ville centre mais avec un accès à toutes les familles de la communauté de communes. Nous avons aussi une **crèche collective**, une structure multi-accueil avec halte-garderie. Pour les personnes âgées, nous gérons un service prestataire **d'aides à domicile** et un service de **portage de repas**.

Ces services sont ouverts à l'ensemble des habitants de la communauté par le biais du CIAS. Ils existaient avant dans le cadre du CCAS. Nous n'avons fait que le transférer et l'ouvrir à tout le monde.

Ce sont des services importants en milieu rural, notamment pour le maintien à domicile, avec le vieillissement de la population. Par contre, si des associations remplissent bien leur rôle dans ce domaine, il n'y a pas d'intérêt immédiat à le mettre sur pied. Si des bénévoles s'occupent de tout ça, il n'y a pas un intérêt majeur à le transférer dans un CIAS. Mais si l'on sent un essoufflement des bénévoles et que l'on ait du mal à faire vivre les structures, peut-être que le CIAS est intéressant pour reprendre le service.

Au niveau des coûts, ce n'est pas très différent. Par exemple, avec le service prestataire, nous sommes soumis à la tarification du Conseil général. Quand on compare nos coûts, nous sommes pour l'instant parmi les moins chers. Nous sommes moins chers que l'ADMR, Famille rurale et d'autres associations. Cela ne vous coûtera en tout cas pas plus cher en CIAS qu'en association, mais pas tellement moins cher non plus.

Un participant

Vous avez pu apporter aux petites communes des services qu'elles ne remplissaient pas ?

Didier CANART, *Directeur du CIAS*

Oui. Le déclencheur, c'était l'aide sociale elle-même. Il y avait tous les dossiers d'hospitalisation à remplir, de placement en maison de retraite, etc. Dans les petites communes, ces dossiers ne reviennent pas souvent, mais quand il faut les traiter, c'est très prenant pour les secrétaires de mairie. Le service rendu par le CIAS pour ces dossier est précieux. Nous avons également apporté tous les services que nous avons à Sézanne. Nous avons même une **épicerie sociale**, et beaucoup d'autres services qui n'étaient pas présents dans les communes.

Une participante

Nous avons 14 000 habitants, avec deux bourgs centre et des communes plus petites. **L'éloignement par rapport au bourg centre n'a-t-il pas été un frein ?** Au niveau du diagnostic, **avez-vous également**

étudié les problématiques liées à la jeunesse par exemple, et quelles sont les articulations que vous avez avec le Conseil général, la CAF, etc. ?

Didier CANART, *Directeur du CIAS*

Pour les déplacements, les communes ne sont pas très éloignées, mais l'activité commerciale et l'emploi se trouvent surtout à Sézanne. La commune la plus éloignée est à une quinzaine de kilomètres. Dans le cadre des services pour la petite enfance, les gens qui viennent déposer les enfants à la crèche travaillent dans le secteur. Nous avons une crèche familiale également et jusqu'à présent dans les villages seulement un ou deux parents confient leurs enfants. De là à embaucher une personne sur place. Pour l'instant, nous avons effectivement centralisé les services sur la ville centre et ça convient très bien. Nous avons plutôt des problèmes de dimensionnement puisque nous n'arrivons plus à répondre aux demandes et nous allons devoir agrandir. C'est une évolution qui tient beaucoup au bouche-à-oreille. Les familles qui désirent construire viennent nous voir pour savoir s'ils pourront bénéficier du CIAS.

Pour les relations avec les autres services, notamment le Conseil général, nous travaillons beaucoup avec eux. Le Conseil général nous dit : « C'est nous le chef de file, l'acteur social ». Les CIAS doivent appartenir à un secteur. Nous sommes en discussion pour signer une convention avec le Conseil général qui reconnaît le rôle du CIAS. Bien sûr, il y aura des aspects financiers dans la convention (par rapport au suivi de l'insertion des bénéficiaires du RMI par exemple), mais elle nous permet de trouver notre place par rapport au Conseil général et ça avance, même si c'est un peu lourd. Ces structures sont puissantes par rapport aux CIAS.

Pour la jeunesse, nous avons un Contrat enfance signé avec la ville de Sézanne. Il n'a pas été renégocié d'un point de vue intercommunal. Il s'adresse aux enfants de zéro à dix ans. Mais la politique de l'enfance a été laissée aux communes. Seule la petite enfance a été intercommunalisée. Mais nous sommes en réflexion sur l'évolution de nos compétences.

Un participant

L'ADENOV est une association qui regroupe deux communautés de communes, 44 communes en tout. Elle a été créée il y a un peu plus de dix ans pour intervenir au départ sur le fonds régional du développement. Nous avons étendu notre action aux contrats Enfance et Temps libre. Allez-vous orienter votre politique Jeunesse (Enfance) à l'intercommunal ou resterez-vous sur les communes ?

Monsieur BONNOTTE

Notre position n'est pas encore totalement arrêtée. Il existe, au niveau de l'intercommunalité, des petites structures, dans certains villages, souvent des associations, qui s'occupent des jeunes pour les petites vacances. Il est vrai que nous avons beaucoup investi sur la politique Petite enfance et Personnes âgées et ce qui tourne autour.

Bien sûr, la ville de Sézanne pourrait continuer à mener seule sa politique sociale. Mais la solidarité a bien montré que, à l'échelle d'un territoire de 8 000 habitants, on a besoin d'un certain nombre de services mutualisés. Les rapports avec le Conseil général, la CAF, un certain nombre d'autorités sont complexes. Il faut avoir des spécialistes de l'action sociale mais, en même temps, des généralistes de terrain. On ne l'a pas dit tout à l'heure, mais très souvent les gens viennent dans nos services, alors que leurs problèmes relèvent de la compétence du Conseil général. Nous sommes donc un véritable service de proximité, ce qui nous pose des problèmes, car nous n'avons pas la compétence du département.

En ce qui concerne l'Enfance, il s'agit davantage d'avoir une réflexion globale sur l'évolution de nos compétences. J'ai parlé tout à l'heure du poids de la ville de Sézanne qui est un atout en même temps qu'un frein au niveau de la communauté. C'est le moteur de la communauté à travers la taxe professionnelle. Par conséquent, les évolutions de notre intercommunalité doivent prendre en compte aussi les équilibres fiscaux. Nous avons la chance d'avoir beaucoup d'activités économiques. C'est rare d'en trouver autant en milieu rural, et notre souci est que le développement de l'intercommunalité ne se fasse pas au prix d'une envolée fiscale qui pourrait mettre en péril notre pôle industriel. Nous avançons prudemment. Par exemple, il me paraît plus facile de développer la compétences scolaires là où il y a beaucoup de communes sans pôle dominant, qui mettent en commun leurs moyens pour développer une, deux ou trois écoles. Chez nous, le gros pôle est à Sézanne. Et intercommunaliser le service enfance, le service scolaire, ce peut aussi être perçu comme une invitation à aboutir à des fermetures d'écoles ailleurs pour tout concentrer sur la même ville.

Une participante

Combien de temps vous a-t-il fallu pour créer le CIAS et quels partenaires ont été mobilisés ?

Didier CANART

Une fois la décision prise, il nous a fallu deux ans pour le montage. Si on veut que le social ne pose pas de problèmes et ne soit pas utilisé à des fins « politique », le projet doit être partagé. Et cela prend du temps de trouver les arguments, dédramatiser. Vis à vis des autres partenaires, le Conseil Général, la CAF, le projet de politique sociale doit être solide et mûr.

Pour y arriver, il faut montrer qu'on apporte un plus à la population. On met souvent tout et n'importe quoi dans le mot « social », mais, dès que nous avons montré qu'il s'agissait de rendre service aux personnes, les maires se sont laissés convaincre. Bien sûr, nous avons fait en sorte que tout le monde soit associé au sein du Conseil d'Administration. Toutes les communes sont représentées par des élus et des non élus. Le diagnostic a été fait avec tout le monde, les élus, les personnes motivées par l'action sociale dans les communes. Une fois d'accord sur le diagnostic, on a construit un projet correspondant aux besoins. Au départ, par exemple, nous n'avions pas prévu la crèche. Or, il s'est avéré que c'était un service demandé par l'ensemble des communes. Donc, la crèche a rejoint rapidement l'intercommunalité.

Il faut y aller par étapes et celle du diagnostic est vraiment essentielle. Il ne faut pas d'ambiguïté. Il faut aussi prévoir d'adapter l'organisation à la réalité locale. Ce qui est vrai à Sézanne ne l'est peut-être pas ailleurs.

Une participante

Combien de personnes siègent au Conseil d'Administration, élus et non élus ? Y a-t-il plusieurs employés au CIAS ? Avez-vous conservé votre commission sociale au sein de la communauté de communes ?

Didier CANART

Le conseil d'administration comprend 21 personnes : dix élus, dix non élus, plus le Président de la communauté de communes qui est aujourd'hui le président du CIAS. Parmi les dix élus, on essaie de représenter toutes les communes.

Une participante

Ces dix élus font-ils partie du conseil de communauté ?

Didier CANART

Oui. Ils sont conseillers communautaires. S'ils étaient suppléants, ils devraient être engagés dans l'action sociale. Parmi les non élus, il y a des obligations, comme dans les CCAS : représentation des associations, des handicapés, etc. On complète avec des personnes qui sont motivées par l'action sociale. Nous avons laissé libre choix aux maires de désigner les personnes de leur commune. Pour l'instant, nous sommes 21. Cela évoluera peut-être si des élus d'autres communes arrivent. Au sein de ce conseil d'administration, nous avons créé une [commission permanente](#). Elle se réunit plus souvent que le conseil d'administration, environ tous les mois, pour étudier les dossiers proposés par les travailleurs sociaux du CIAS, les aides concernant l'EDF par exemple, ou pour discuter sur différents aspects des problèmes sociaux. Elle est composée d'élus de Sézanne et des autres communes. Cela donne plus de souplesse que de réunir 21 personnes chaque fois. Nous y retrouvons les gens les plus engagés, qui connaissent bien les problèmes. Au conseil d'administration, nous travaillons sur les aspects financiers, sur les budgets, les orientations.

Une participante

En tant que Directeur, quel est votre statut ?

Didier CANART

Le CIAS a une convention avec le Centre communal d'action sociale. Nous avons commencé comme ça. Je suis employé du Centre communal d'action sociale de Sézanne, mis à disposition du CIAS. En contre-partie, le CIAS apporte un financement au CCAS. Voilà le montage que nous avons installé au départ. Nous ne voulions pas créer une structure administrative trop lourde. Nous nous sommes appuyés sur l'existant. Tout cela va évoluer avec la loi de cohésion sociale. Nous allons tout basculer dans le CIAS et tout le personnel aura un statut intercommunal.

Une participante

Pouvez vous préciser de qui est composé le personnel ?

Didier CANART

Je suis le Directeur et l'attaché principal. Je suis titulaire de la fonction publique territoriale. Nous avons ensuite 52 personnes : des assistantes maternelles, la directrice de crèche, une auxiliaire de puériculture, etc. Nous gérons également un service prestataire. Nous avons une vingtaine d'aides à domicile. Nous avons tous les services administratifs centrés ici. Pour l'instant, nous sommes tous employés du CCAS, avec une convention entre le CCAS et le CIAS. Mais cela va changer d'ici le 31 décembre 2006, pour nous mettre en conformité avec le nouveau texte de la loi de cohésion sociale, définir l'intérêt communautaire. Nous allons sûrement supprimer les CCAS. L'expérience montre, qu'après quatre ou cinq ans, et dès le premier renouvellement de mandat, il n'est pas utile de les conserver. Ce sera donc la prochaine étape. Mais c'est bien d'avoir démarré comme ça. Certains maires vont garder les CCAS pour exercer des compétences particulières. C'est possible. Alors, pourquoi pas ?

Etienne Faure, *Juriste associé à Mairie-Conseils*

Puisque nous sommes dans le vif du sujet, vous n'avez pas parlé du libellé de vos compétences. Ce qui a été établi, c'est que certains éléments sont restés de la compétence des communes. D'autres domaines ont été confiés à l'EPCI. On ne voit pas très bien comment vous avez dessiné ce partage. Avez-vous déjà fait évoluer votre statut en cours de route, depuis que vous travaillez sur ce domaine ?

Est-ce en chantier à nouveau ?

T 82- Réunion téléphonique du 31 Mars 2005 – CIAS « Pour le social on a tout à y gagner »



Monsieur BONNOTTE

Pour les compétences, la loi oblige à bien les définir. D'après les éléments dont nous disposons, une compétence prise en charge par une communauté de communes, dont les contours ne seront pas bien définis sera intégralement prise en charge par la communauté. Nous allons donc lister tout ce qui relève des compétences sociales, la petite enfance, les personnes âgées, l'insertion, l'accompagnement social... La définition des compétences sera simplement la précision d'une liste de services. Il semble que ce soit suffisant au regard du contrôle de la légalité.

Que va-t-il rester au niveau des petites communes ? le repas des personnes âgées, les colis, certaines animations, probablement. La communauté de communes n'a pas vocation à s'en occuper. Peut-être aussi, des compétences auxquelles on ne pense pas actuellement, par exemple la gestion très spécifique d'un équipement particulier. Nous allons préciser en détail ce que nous prenons. Nous nous posons encore des questions sur certains domaines, par exemple l'accueil des gens du voyage...

Un participant

Effectivement, ça peut avoir une incidence dans vos relations contractuelles, pour savoir qui signe et qui met en œuvre les contrats Temps libre par exemple ou le contrat Enfance.

Didier CANART

Nous allons transférer tout ce que nous avons actuellement dans le cadre du CCAS au CIAS. Nous allons définir l'intérêt communautaire et nous allons être précis. Il ne suffit pas d'écrire : « personnes âgées », par exemple. Il faut expliquer les services que rend le CIAS aux personnes âgées. Puisque la communauté de communes a déjà créé le CIAS, toutes les compétences précisées se retrouveront intégrées dans le CIAS. Les CCAS n'auront plus d'existence légale, sauf à vouloir conserver certaines compétences qui ne seront pas intercommunales. Nous pourrions garder le CCAS pour l'organisation du repas des anciens. Mais tout ce qui va être d'intérêt communautaire va passer d'office dans le CIAS.

Bernard SAINT GERMAIN, Mairie-conseils

Une question a été posée à propos de la pertinence de maintenir ou non une commission des Affaires sociales au sein de la communauté de communes, avec la commission permanente du CIAS qui est gérée au quotidien. Je crois savoir que cette commission est aussi ouverte à des non élus. Quelle est l'expérience que vous avez par rapport au maintien ou non d'une commission des Affaires sociales dans l'organisation de la communauté de communes ?

Monsieur BONNOTTE

Dans notre communauté de communes, nous avons quelque chose d'assez rare : 90 % de la fiscalité provient de la commune centre, mais nous avons une parité en nombre de représentants. Des élus des petites communes ont souhaité être présents. Je leur ai proposé la parité. Nous avons autant de délégués que de petites communes. D'autre part, tous les trois ans, nous changeons de Président du CIAS. Nous fonctionnons davantage sur l'adhésion, la conviction. Je suis plutôt un élu de gauche et la plupart des maires des petites communes ne le sont pas ... Il existe un consensus sur les orientations de la politique communautaire.

Ce qui est important, c'est qu'il y ait une adéquation entre les orientations de la communauté et les orientations du CIAS, pour une raison très simple : c'est la communauté qui finance à un niveau très élevé le CIAS. S'il y avait conflit d'orientation sur la politique sociale entre le conseil communautaire et le conseil d'administration du CIAS, ce serait fort ennuyeux.

Une participante

En terme de montage financier, avez-vous procédé par un transfert de charges de l'ensemble des charges de la ville de Sézanne ? Quand vous avez pris la compétence en communauté de communes, j'imagine que vous avez fait un transfert de charges.

Didier CANART

Oui, mais pas un transfert total. On est entré dans la compétence sociale en maintenant le CCAS. Il y a une ambivalence, puisqu'on a à la fois des CCAS qui peuvent produire une politique sociale, un CIAS qui a une convention avec le CCAS de Sézanne. C'est un peu compliqué, mais ça fonctionne bien. Le financement de la politique sociale est en fait assuré à 50 % par la communauté et à 50 % par la ville.

Là aussi, il fallait avancer doucement avec les petites communes par rapport aux équilibres qui ont été bouleversés tout simplement par le poids de Sézanne dans la communauté ; l'essentiel des services et des infrastructures était avant tout pour la ville de Sézanne et il fallait faire intégrer l'idée que les besoins sociaux ne sont pas spécifiques à la ville.

A propos de la commission sociale, le fait que nous ayons composé le conseil d'administration avec des élus, des non élus, et que toutes les communes soient représentées, permet de fonctionner sous forme de commission. Autour de la table, quand nous réunissons la commission permanente, sont présents les élus de la communauté de communes qui connaissent bien les problèmes, aussi bien de la communauté que du CIAS. Il est donc inutile de multiplier les réunions. L'expérience montre que ce n'est pas la peine d'en faire trop.

Une participante

Vous n'avez pas eu de baisse de la dotation de l'Etat ?

Monsieur BONNOTTE

Nous avons fait une croix sur la dotation de l'Etat qui a été divisée par plus de deux. Comme toutes les villes un peu importantes avec de petites communes alentour, les conditions d'attribution supposent des transferts énormes de fiscalité et de services, d'infrastructures. Nous sommes en train de considérer que notre intercommunalité fonctionnera un jour sans la dotation de l'Etat, parce que c'est catastrophique. En même temps, on n'a pas touché à la DGF des communes. Le gâteau est le même mais il doit être partagé en plus de parts.

Par rapport à l'action sociale, ce qui nous motive le plus et ce qui satisfait les élus, c'est tout simplement que les mentalités ont évolué. Les besoins sociaux aujourd'hui ne sont pas des besoins d'assistance, mais des besoins de services. Aujourd'hui, les personnes qui arrivent à 55-65 ans, quittent les villages pour venir s'installer dans le bourg centre. Ils ont un sentiment d'accessibilité, alors que, autrefois, dans les villages, on avait un sentiment de solidarité lié à la proximité. Nous n'étions pas anonymes, ce qui n'est plus vrai. Aujourd'hui, tous les gens refluent vers le bourg centre. Et les maires sont sensibles au fait que, s'ils veulent garder leur population, ils ont besoin de services de proximité, de maintien à domicile d'accompagnement de la petite enfance.

Aujourd'hui, c'est un besoin majeur et nous ne regrettons pas d'avoir commencé il y a plus de vingt-cinq ans. Partir de zéro pour mettre tout ça en place, c'est très intéressant, mais c'est lourd. En tous cas, nos populations aujourd'hui regardent avant de venir habiter quelque part les services dont elles pourront bénéficier.

Catherine LEBERGER

Merci à tous